



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1321
20 December 2018

FRENCH
Original: ENGLISH

1210^e séance plénière
Journal n° 1210 du CP, point 6 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1321
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DU PROGRAMME
DE L'OSCE À DOUCHANBÉ

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau du programme de l'OSCE à Douchanbé jusqu'au 31 décembre 2019.